

Compte rendu du conseil municipal du 6 juin 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Arquey, Mme Cayre, Mme Daubet; M. Bouquié; M. Tesseyre, M. Foltz, M. Roques, Mme Szymanski, Mme Vergnes, Mme Saudrais, M. Gil, Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux, Mme Laval, M. Verdier

Absents : Mme Verger donnant pouvoir à Mme Vergnes, M. Ruebenthaler, donnant pouvoir à M.Foltz; M. Sune, donnant pouvoir à M Santamarta.

M.le Maire informe que 3 points seront rajoutés à l'ordre du jour (tarifs été ALSH, embauche saisonnier, subvention travaux église **St-Pierre-Es-Liens à Gluges**)

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier

2. **Approbation du P.V de la séance précédente:**

Le P.V est adopté à l'unanimité.

3. **Attribution des subventions aux associations :**

La commission des finances a examiné les demandes de subvention émises par les associations. Ces subventions seront attribuées conformément à la règle qui a été fixée, à savoir que les associations domiciliées à Martel doivent avoir déposé leur rapports moral et financier avant le 28 février. Pour cette année, il n'y aura pas de subvention exceptionnelle, seuls quelques cas particuliers : la prise en charge des frais de matériaux et du transport pour la cazelle offerte à Nassogne, des frais de déplacement pour un orchestre à la fête de la musique. L'association des attelages du Haut-Quercy a également demandé une subvention pour un spectacle équestre au mois d'août. L'association « Les Glandards du Vieux-Chêne » recevra aussi 100 € comme toute nouvelle association.

Vote : pour à l'unanimité

4. **Fixation des tarifs de caution et de location de matériel communal**

Ce matériel, barnums, tables et chaises, avait été acheté par la mairie suite à un don de l'Office du Tourisme de Martel pour un prêt gratuit aux associations de Martel. Aujourd'hui, il est demandé aussi par les communes avoisinantes. Pour chaque prêt, il doit être transporté par les employés communaux, monté sur place puis démonté. C'est un matériel qui doit être rendu sec, propre et en bon état. Cela n'est pas toujours le cas et les employés doivent donc le mettre à sécher, le nettoyer et le réparer si besoin, ceci à nos frais. Le Conseil municipal est donc amené à réfléchir à une règle financière.

Il est proposé de continuer à prêter gratuitement aux associations de Martel avec dépôt de caution, et de faire payer une location avec dépôt de caution aux communes du Pôle de Martel.

Le débat qui s'ensuit porte sur le principe de cette location. M le Maire rappelle que le remplacement de ce matériel sera à la charge de la commune.

Mme Bourgeade pense que ce serait trop onéreux pour les communes, mais partage le principe de la caution.

Les conseillers, après avoir exprimé leurs points de vue, sont amenés à voter :

- Pour la location de ce matériel avec dépôt de caution :

Vote : pour : 15

Contre : 2 (Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux)

Abstention : 1 (Mme Arquey)

- Tarifs : Propositions : caution 500 € ; location : 200 €

Vote : pour : 15

Contre : 2 (Mme Fournier Bourgeade, M. Gouygoux)

Abstention : 1 (Mme Arquey)

5. **Approbation du Calendrier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 prévoit que tous les établissements recevant du public soient accessibles aux personnes handicapées avec obligation de déposer un Ad'Ap avant le 27 septembre 2015 ou le 27 juin 2016 après obtention d'une prorogation de délai. Par délibération du 25 juin 2015, nous avons sollicité cette prorogation qui nous a été délivrée par arrêté préfectoral du 20 juillet 2015. Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni pour arrêter un calendrier de travaux et lister les bâtiments classés pouvant bénéficier de dérogations auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, permettant des économies non négligeables. D'après le diagnostic réalisé par l'APAVE en 2014, le montant total des travaux s'élevait à 500 344 €. Ce montant passerait à 238 534 €, sans compter les heures de travaux en régie. D'autre part, le calendrier ne doit pas aller au-delà de 2024.

Les travaux à la gendarmerie sont prêts à commencer. Ceux de la perception pourront suivre.

M.Gouygoux propose que cette liste soit déposée auprès des services préfectoraux pour prouver notre bonne volonté.

M.Verdier fait remarquer l'importance des travaux à faire dans les églises, en particulier celle de Gluges qui n'ouvre que rarement.

M le Maire répond que nous avons obligation de faire figurer tous les ERP de la commune, qu'ensuite, c'est une question de calendrier, sur lequel les églises sont en dernier. Il y a cependant des travaux urgents sur les toitures qui seront faits avant.

6. Convention ADS avec le SMPVD

Considérant l'existence de plusieurs conventions avec le SMPVD, Cauvaldor et les communes, une nouvelle convention, unique avec les communes adhérant au service ADS a été rédigée. Cette nouvelle convention annule et remplace celle que le conseil municipal avait approuvée en novembre 2015. Les modalités financières prévues prendront effet au 1^{er} juin 2016.

Le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à signer cette convention.

Vote : pour à l'unanimité

7. Fin de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Martel

La procédure commencée le 9 novembre 2012 est maintenant terminée depuis le 23 avril. Mme Raynal et M.Sournac se sont rendus régulièrement dans le cimetière afin de s'assurer de l'état manifeste d'abandon. Il convient de prendre acte du 3^{ème} et dernier procès-verbal de constat d'abandon persistant dressé le 22 mars 2016 et de se prononcer sur la reprise des terrains concernés (cf liste disponible en mairie).

Vote : pour à l'unanimité

8. Dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques à Gluges, engagement financier de la commune avec la FDEL

D'importants travaux de remise en état des canalisations d'eau potable sont lancés par le Syndicat des Eaux de la région de Martel à Gluges. Il a été jugé opportun de profiter de ces travaux pour engager la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques. La FDEL prendra en charge l'enfouissement électrique. Il restera à notre charge les réseaux téléphoniques. Après négociation, la FDEL a accepté que la commune étale le remboursement de sa participation sur 2 années calendaires. Le coût des travaux d'enfouissement téléphonique s'élève à 66 300 € (sans récupération de TVA, il s'agit d'une participation). Les travaux de remise en état de l'éclairage public, chiffré à 92 538 €, seront entrepris ultérieurement.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette programmation et l'engagement financier qui lui est liée.

Vote : pour à l'unanimité

9. Tirage au sort des jurés au jury d'assises

6 noms doivent être tirés pour l'année 2017 à partir de la liste électorale, de personnes de plus de 23 ans au 01/01/2017 et domiciliées en résidence principale dans le département du Lot.

Sont désignés par tirage au sort :

M. Franck Malgouyres

M. Christophe Charnes

M. Benoît Mazelle

Mme Emmanuelle Clavaud

M. Jean Redon

Mme Eloïse Pasqual

10. Délibération pour les subventions concernant l'église Saint-Pierre-Es-Liens

Le montant des travaux s'élève à 104 352 € HT. Les subventions proviennent de

: Etat : 20 % ; Région : 20 % ; Département : 10 % ; Amis de Gluges : 10 000 € ; commune : 42 000€ environ.

Les aides de l'Etat ayant diminué, toutes les autres ont baissé, augmentant la participation de la commune.

Vote : pour à l'unanimité

11. Tarifs ALSH

Le conseil municipal doit voter les tarifs de sorties programmées par l'ALSH cet été :

Aquarium du Bugue 8€

Parc animalier Gramat 6€

Forêt des singes 8€

Pêche étang du Blagour 5€

Reptiland 4,50€

Accrobranche 12€

Centre Aqua à Gramat 3,50€

Rocher des Aigles 6€

Vote : pour à l'unanimité

12. Embauche d'un personnel saisonnier

Comme chaque été, le personnel municipal voit sa charge de travail augmentée avec le nombre de manifestations et les congés des agents. Il est donc proposé d'embaucher un jeune saisonnier du 11 juillet au 21 août.

Vote : pour à l'unanimité

13. Informations diverses :

- Commission voirie : chaque conseiller ayant reçu un compte-rendu, M. Roques précise que les devis sont à l'étude. Il annonce qu'ayant personnellement constaté un stationnement trop près du porche de l'église, il a demandé que soient posées des jardinières pour empêcher ces comportements incivils.
- Commission action sociale et solidarité : le dossier du transport à la demande, évoqué par Mme Saudrais est toujours en cours de montage. Il faut affiner les horaires. La compétence appartient au Conseil Départemental qui peut la transférer à la commune à sa demande. Les participations attendues du Département (30%) et de la Région (30% à 40%) laisseraient environ 500 à 700€ par an à la charge de la commune. La constitution d'un budget annexe est nécessaire.
- Pour conclure, ce sujet doit être inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal pour délibération.

Questions diverses

- M. Gouygoux pose la question de l'état du chemin du Roc et du déversement d'eaux pluviales dans la cour de Mme Charrier-Trihoreau et du trottoir de Mme Aguilar. M. Tesseyre répond que pour ce sujet, il a déjà rencontré M. Chalard responsable des travaux de la RD 803. Aucune solution n'avait été décidée par l'ancienne municipalité pour ce problème et la grille nécessaire à empêcher l'écoulement des eaux chez M. et Mme Trihoreau n'était pas inscrite dans le marché. M. Brousse posera la grille à ses frais en même temps qu'il fera ces travaux sur le chemin. La pluie a également retardé tous les chantiers. La réfection du trottoir de Mme Aguilar dépend de l'entreprise Colas qui tarde à faire les travaux.
- M le Maire : le Conseil départemental a fait preuve d'inconséquence pour ce dossier de la RD 803 et la gestion du collège dont il a la charge : il y a ce chemin du Roc et aussi le problème de la traversée des élèves du collège pour laquelle M Foucier, principal du Collège, réclame à la commune la pose d'un feu tricolore. Il en existait un avant les travaux, mais tous les branchements ont été détruits. la commune matérialisera donc un passage piéton sur la surélévation de chaussée. Mme Bourgeade demande si les amendes de police pourraient servir à financer ce feu. Elle annonce par ailleurs que le collège subira des transformations qui éviteront ce problème.
- Mme Arquy demande où en est la décision de poser un miroir de sécurité pour le chemin de la Croix-Mathieu à son débouché sur la RD 840 : lui est répondu que la pose est interdite sur la voie départementale, et que la commune étudiera où le poser au mieux.
- Mme Bourgeade : Mme Bonneval a signalé le couloir de l'ancienne gendarmerie inondé : M. Tesseyre répond que tout est rentré dans l'ordre.

Mme Bourgeade a été interpellée sur des travaux qui auraient été faits par la commune sur le parking du restaurant des Falaises à Gluges et demande une clarification à M. le Maire. M le Maire lui répond que depuis de nombreuses années, l'eau de Gluges se répandait sur ce parking et qu'il a pris la décision d'y envoyer les employés communaux étaler la castine achetée par M. Sournac, nouveau propriétaire du restaurant. Pour lui, il est nécessaire d'aider cette nouvelle installation sur la commune.

Fin de la séance à 22 h 20